CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.
Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et PITTSBURG.
Le bateau-à-vapeur fin marcheur OHIO, capitaine Jesse Hart, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu, pour balance de fret ou passage, (ayant de bons emménagemens) s'adresser à bord, ou à
TOURNE et BECKWITH,
rue de Nelle. Levée, Nos. 28 et 29.
10 jan

POUR MANCHESTER (Rivière Yazoo)
Le bateau à vapeur ABEONA cap. GLOVER, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu pour les ports susdits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
Nos. 28 and 29 New Levée.
31 déc

POUR LAFOURCHE. (Intérieur.)
Le bateau à vapeur ANDREW JACKSON, capitaine Rynson, tirant peu d'eau, ayant la chambre en haut, partira pour la destination ci-dessus mercredi, à midi. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagemens, s'adresser à
TIERNAN, CUDDY & CO,
encoig. Gravier & Tchoupitoulas.
31 déc

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.
Le nouveau et superbe bateau à vapeur ANDREW JACKSON, ayant la chambre en haut, mesurant 100 tonneaux, tirant peu d'eau et ayant d'excellents emménagements pour les passagers. C'est un bateau du premier ordre. On le vendra à des termes accommodants, s'adresser à
TIERNAN, CUDDY & Co,
encoig. Gravier & Tchoupitoulas.
31 déc

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI & PITTSBURG.
Le bateau à vapeur CALEDONIA, capitaine J. Moore, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage dans la chambre sur le pont, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
28 et 29, Nouvelle-Levée.

Paquets réguliers de la Nouvelle-Orléans à St. Martinville, et les bateaux à vapeur TRANSPORT & EXPERIMENT.
Le TRANSPORT, capitaine E. Patterson, partira de la Nouvelle-Orléans pour se rendre à Plaquemine, tous les samedis à midi, et de Plaquemine pour se rendre à la Nouvelle-Orléans tous les mardis, après avoir échangé ses passagers avec le bateau à vapeur EXPERIMENT, qui arrivera de St. Martinville au village Sauvage tous les lundis, et repartira pour St. Martinville.
Ces bateaux sont pourvus d'un entrepôt pour recevoir les marchandises au village Sauvage, et d'une personne de confiance pour y surveiller. Le Transport n'allant pas plus loin qu'à Plaquemine, pourra en cas de mauvais tems, attendre pour débarquer le fret qui sera mis à son bord. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou
DOUMEING & FUSELIER.
(21 déc)

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe LOIRE, capitaine Boulanger, ayant une partie de son chargement engagé, partira immédiatement pour le dit port. Pour fret de 200 balles, ou pour passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103
8 jan

POUR MARSEILLE.
Le navire fin voilier VILLE DE MARSEILLE, capitaine Alleyre, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
No. 103, rue Royale.
14 jan

POUR TAMPICO.
La goëlette LEONARD, capitaine Ramon Palomo, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
TUYES & CO.
14 jan

A VENDRE ou A FRETER.
La goëlette FREDERICKSBURG, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hunter, du port d'environ 82 tonneaux, et tirant peu d'eau. S'adresser au capitaine à bord ou à
HARRISON, BROWN & Co,
117, rue Royale.
13 jan

A VENDRE OU A FRETER.
La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser
HARRISON, BROWN & Co,
117, rue Royale.
13 jan

POUR LA MOBILE.
La goëlette paquebot EMELINE, capitaine Tollman, est prêt à recevoir du fret. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bout du chemin des cyprès, ou à
TOURNE & BECKWITH,
rue de la Nlle-Levée, No. 28.
11 jan

POUR LE HAVRE.
Le navire BOLIVAR, capitaine A. C. Child, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
QUERTIER & BOUTIN.
10 jan

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour fret de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à
Fs. PERRET & GALLY,
rue Toulouse.
11 jan

POUR TAMPICO.
La goëlette TWO-BROTHERS, capitaine Harper, est prête à recevoir un chargement et partira sous peu. S'adresser à bord ou à
BENJ. BOOTH & Co.

POUR BALTIMORE.
Le brick fin voilier HOPE, doublé et chevillé en cuivre, partira pour le dit port, sous le plus bref délai. Pour fret et passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN & CO.
7 jan

POUR LIVERPOOL.
Le navire américain SENATOR, capitaine Wm. Stacey, ayant presque tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 150 balles ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 63, ou à
TIERNAN, CUDDY & CO,
encoig. Gravier & Tchoupitoulas.
6 jan

POUR LE HAVRE.
Le navire de 1re. classe le GLOBE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine R. K. Porter, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour ce fret, s'adresser à
I. OGDEN & CO, rue du Canal, No. 72.
4 jan

POUR LIVERPOOL.
Le navire de 1re. classe le HEROLD, capitaine Hull, a besoin d'environ 400 barils pour compléter son chargement et partira sous peu, s'adresser à
I. OGDEN & CO,
rue du Canal, No. 72.
4 jan

POUR LE HAVRE.
Le fin voilier navire A. L GULNARE, capit. Wait, doublé et chevillé en cuivre, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage avec d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à
TIERNAN & CUDDY,
encoig. Gravier & Tchoupitoulas.
4 jan

POUR MARSEILLE.
Le brick fin voilier VICTOR, capitaine Casdonnet, ayant une partie de son chargement engagée. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à
JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103
déc

POUR LIVERPOOL.
Le navire fin marcheur ULYSSES, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Kennedy, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN & CO,
rue Royale, No. 117.
31 déc

POUR LA MOBILE.
La goëlette PROTECTION, capitaine ..., est maintenant en chargement sur la Levée, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOBY & CO.
23 déc

A FRETER OU A LOUER.
Le fin voilier et beau navire SENATOR, ... est prêt à rece-

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, 30 janvier 1834, à midi, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, pour compte de la succession de feu William Vandegriff, l'esclave et les propriétés suivantes, savoir :
ESCLAVE.
Nancy, négresse âgée d'environ 45 ans, adonnée à la boisson.
BIENS FONDS.
12 TERRAINS au faubourg Washington, composant l'ilet No. 33, comme suit :
Le Terrain No. 1, ayant 56 pieds, 10 pouces de face à la rue de France, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur face à la rue du Génie dont il forme l'encoignure.
Le Terrain No. 2, ayant la même façade à la rue Lesseps et la même profondeur face à la rue du Génie dont il forme aussi l'encoignure.
Des Terrains Nos. 3, 4, 5 & 6, ayant chacun la même façade à la rue Lesseps et la même profondeur.
Le Terrain No. 7, ayant la même façade à la rue Lesseps et la même profondeur face à la rue des Libéraux, dont il forme l'encoignure.
Le Terrain No. 8, ayant la même façade à la rue de France et la même profondeur face à la rue des Libéraux, où il fait aussi l'encoignure.
Et les Terrains Nos. 9, 10, 11 et 12 ayant chacun la même façade à la rue de France et la même profondeur, c'est-à-dire chacun ayant 56 pieds 10 pouces de face, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur ; le tout mesure anglaise, conformément au plan du dit faubourg Washington, dressé par M. Joseph Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de M. Gustave Legardeur, notaire en cette ville.
Conditions de la vente : L'esclave à 6 et 12 mois, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, respectivement du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les propriétés vendues jusqu'au paiement final. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, devant Chs. de Armas, not. pub. 30 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi, 31 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu John Peurice les esclaves ci-après décrits savoir : Larkin, mulâtre, âgé de 30 ans—John, mulâtre, âgé de 20 ans, Mary, négresse, âgée de 22 ans et son enfant Ellen, âgée de 7 ans; Dinah, négresse, âgée de 40 ans; George, nègre, âgé de 15 ans.
Conditions—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour.
30 déc W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testaments—Vendredi 31 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Félicité Bunel veuve François Mayronne, jr.; l'esclave ci-après décrit, savoir : Eulalie, négresse créole, âgée de trente ans, bonne marchande de lait.
L'esclave étant malade, est vendue sans garantie quant aux maladies, mais avec toute autre garantie.
Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
L'acte de vente sera passé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
30 décembre

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES.—*Vente le Régister des Testamens.*—Succession de P. B. Penny, Oliver Akin et E. W. Gregory et Noah Harrington junr., exécuteurs de P. B. Penny.—En vertu d'un jugement rendu dans cette affaire par l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, 29 janvier 1834, à midi, à la Bourse, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un lot de Terre situé dans le faubourg Lacourse ou Annonciation, au-dessus de cette ville, désigné par le No. 12 de l'ilet, No. 20, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue Oranger, sur 150 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.
Conditions de la vente: $1675, avec intérêt et frais, payables comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale. Par ordre de la Cour.
W F C DUPLESSIS, Rég.
N B L'acte de vente sera passé par devant Wm Christy notaire public, aux frais de l'acquéreur. 25 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 21 du courant, à 10 heures du matin; j'exposerai en vente, pour compte de la succession de feu Alexandre Norbert Broutin, rue Royale entre les rues Ste Anne et Dumaine, le fonds d'une boutique de confiseur, et autres effets mobiliers. Conditions de la vente : comptant.
Par ordre de la cour,
8 jan W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 22 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feue Marie Gervais, veuve Larchevêque alias Larche, les esclaves et la propriété foncière ci-après décrits, savoir :
1° Annette, griffonne âgée d'environ 25 ans, domestique de maison.
2° Eulalie, mulâtresse âgée d'environ 15 ans, domestique de maison.
3° Agénore, mulâtre âgé d'environ 12 ans, domestique de maison.
4° Alfred, mulâtre âgé d'environ 8 ans, domestique de maison.
5° Amélie, mulâtresse âgée d'environ 1 ans et demie.
6° Louis, nègre âgé d'environ 60 ans, déhanché et borgne.
7° Francis, nègre âgé d'environ 55 ans, fou.
8° Marie, négresse âgée d'environ 55 ans, ayant un rhumatisme.
9° Françoise, mulâtresse âgée d'environ 60 ans, ayant un rhumatisme.
PROPRIETE FONCIERE.
1° Un lot de terre situé dans la rue Dorsière, entre les rues du Canal et de la Douane, désigné par le No. 13, ayant (mesure française) 65 pieds de face, plus ou moins à la rue Dorsière, sur 125 pieds de profondeur plus ou moins, conformément au titre et les bâtisses qui s'y trouvent.
Conditions de la vente—Les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, et la propriété foncière aux conditions suivantes; 4 mille piastres à 4 mois de crédit, huit mille piastres payables le 4 mars 1835, et la balance à 18 mois de crédit, le tout en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour,
23 déc W F C DUPLESSIS, rég
N. B.—Les actes de vente seront passés par devant L. H Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 22 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse pour compte de la succession de feu Jean Mercier, les propriétés foncières, ci-après décrites, savoir :
Un lot de terre situé rue de la Levée, entre les rues Conti et Bienville, mesurant 63 pieds 10 pouces 7 lignes sur 181 pieds 2 pouces de profondeur (mesure américaine) borné sur la ligne supérieure par la propriété de madame Plantevigne, et sur la ligne inférieure par la propriété de sieur de Pontalba.
Si la propriété ci-dessus décrite ne rapporte pas le prix de l'estimation, elle sera de suite vendue selon les divisions des plans dressés par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 15 décembre 1832, qui seront exposés à la Bourse avant et le jour de la vente, savoir :
Le lot no. 1, sur le plan dressé par Joseph Pilié, le 15 décembre 1832, mesurant 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue de la Levée, sur 117 pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, borné d'un côté par la propriété de madame Plantevigne, et de l'autre par le lot no. 2 du dit plan.
Le lot no. 2 attenant au lot ci-dessus décrit et ayant les mêmes dimensions.
Le lot no. 3 attenant au lot no. 2, mesurant 21 pieds 3 pouces 7 lignes de face à la rue de la Levée, sur une profondeur de 181 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de Joseph de Pontalba, ayant la même largeur tout le long la ligne qui le sépare du lot no. 2, ensuite ouvrant de 42 pieds 7 pouces et 4 lignes entre deux lignes parallèles jusqu'à ce qu'il joigne sur la ligne supérieure la ligne inférieure.
Conditions de la vente : Un et deux ans de crédit en billets endossés, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, les dits billets seront divisés en coupons.
Par ordre de la cour,
W. F. C. DUPLESSIS, régister.
Les actes de vente seront passés pardevant Hugues Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 d

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Frederick Frey a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu H. McPherion, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
11 jan W F C DUPLESSIS, rég.

140 BARILS de whiskey rectifié; 60 do. do. ordinaire; 20 demi barils de Thouront; 40 petits barils de beurre; 20 barils do.; 229 barils de haricots en vente chez
G. GRAIN,
11 jan rue de la Levée No. 7

ANGLAIRE offre à vendre au plus juste prix, les articles suivants, reçus par le Bolivar, savoir :
Boucles d'oreilles noires, nouveaux modèles; boucles de ceintures do.; boucles d'oreilles peintes avec pierres, rouleaux de serviettes plaqués argent; masques assortis de modèles en cire et carton; do. avec barbe; do. caricatures; ... paillettes or et argent; galons pour habillemens ...; costumes de théâtre; ... do. écaille; do. à branches argent; gants d'homme et de femme; cols d'été; poudre à odeur; pommades de ...

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, 29 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu James McKenna, la propriété ci-après décrite, savoir :
Un lot de terre situé dans la rue des Magasins, désigné par le No. 98, entre les rues Poydras et Girod, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 97 pieds de profondeur.
Conditions de la vente : $1000 payables comptant, l'acquéreur devra se charger du paiement d'un bill dû, échéant le 21-24 avril 1834 de $1704 35 cents, et la balance payable à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. L'acte de vente sera passé en l'étude de Branch Miller, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 27 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 23 janvier 1834, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feu Charles Laurel, h. c. l., la propriété foncière ci-après décrite, savoir :
Un Terrain ayant mesure française, 30 pieds de face, sur 180 pieds de profondeur, rue Julie, entre les rues Philippa et Baronne, sur lequel se trouve 4 bâtisses en bois, un puits &c.
Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
N. B. L'acte de vente sera passé devant Louis H. Féraud, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 23 déc

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 3 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Louis Rub, les propriétés ci-après décrites savoir :
1° Un Terrain situé au faubourg Delord, désigné par le No. 33 ayant (mesure française) 51 pieds de face à la rue Hercule, sur 120 pieds de profondeur; lequel terrain sera vendu divisé en deux lots conformément à un plan qui sera exposé à la vente. 2°. Un Ilet contenant 12 terrains situé à Milneburg, sur le lac Pontchartrain, ledit ilet désigné par le No. 77, sur un plan dressé le 16 mai 1831, par Louis Bringier, arpenteur général de cet état, et mesurant mesure française 300 pieds de face à la rue des Chevreuils, 300 pieds de face à la rue des Sapens, 290 pieds de face à la rue Mexico et 290 pieds de face à l'avenue d'Edinburgh. 3°. 5 Terrains situé dans le nouveau faubourg Marigny, savoir : 1°. Trois désignés par les Nos. 8, 9 et 10, de l'ilet No. 104, No. 8, mesurant 60 pieds de face à la rue de la Loi, sur 150 pieds de profondeur, No. 9, mesurant 60 pieds de face à la rue Annette, sur 120 pieds de profondeur; et 2°. Deux terrains désignés par les Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 105, le premier formant encoignure, mesurant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue de la Loi, et le second mesurant aussi 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur.
4° Deux Terrains situés dans le fonds du faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désigné sur le plan dudit faubourg par les Nos. 30 et 31; le lot No. 30, mesurant 58 pieds 6 pouces de face à la rue Carroll, sur 116 pieds de profondeur, et le lot No. 31 attenant au dit lot No. 30, et mesurant 58 pieds 6 pouces de face à la dite rue Carroll sur 116 pieds de profondeur.
Conditions de la vente : Les terrains au faubourg Delord, payables moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit; les deux terrains dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit. L'ilet à Milneburgh sera vendu comme suit savoir : L'acquéreur devra se charger du paiement d'un billet de $76 dû sur le dit ilet et payable le 16 mars 1834, et de payer comptant la balance du prix de l'adjudication.
Les 5 terrains situés dans le nouveau faubourg Marigny seront vendus séparément, l'acquéreur devra se charger du paiement d'un billet de $40 dû sur les dits terrains et payable le 12 juin 1834, et de payer la balance comptant.
Les billets qui devront être fournis pour les terrains des faubourgs Delord et Lafayette, seront endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour,
3 jan W. F. C. DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Mardi, 4 février 1834, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Jolibois alias Jean Baptiste Jolibois, h. c. l., la propriété ci-après décrite, savoir :
Un Terrain situé dans le faubourg Marigny, dans la rue d'Amour, entre les rues de l'Union et des Français, ayant mesure française environ 30 pieds de face à la rue d'Amour sur 120 pieds ou environ de profondeur ; il y a sur le dit terrain une vieille maison en bois, divisée en deux appartements et deux cabinets, séparés par une gallerie, une vieille cuisine &c.
Conditions de la vente : Moitié comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Gustave Le Gardeur, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente mardi, le 4 février 1834, à midi, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Caliste Leiris, les esclaves suivans, savoir :
Henriette, âgée d'environ — ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, mais elle est vendue sans autre garantie que celle du titre, qui est basée sur la responsabilité personnelle de J. M. Fortier de cette ville, qui a donné sa garantie personnelle du titre de la dite esclave au vendeur de feu M. Leiris.
Hélène, âgée d'environ 35 ans avec ses trois enfans, nommés Michel âgé d'environ — ans, José, âgé d'environ — ans et Henri âgé d'environ 5 mois.
Hélène est congo, d'un bon caractère et bonne conduite et est pleinement garantie ; elle est un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
Conditions de la vente : 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.
N.B. Les actes de vente seront passés devant [illegible] Miller, not. public, aux frais des acquéreurs.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, ... 1834, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu François Jacquet, les propriétés ... décrites, savoir :
Un Terrain situé en cette ville, dans la rue Bourbon, entre les rues des Ursulines et Hôpital, ayant environ ... pieds de face (mesure française) sur 100 pieds de profondeur, sur lequel il y a une maison de 66 pieds de ..., dont 33 pieds briquetés entre poteaux, et 33 en mur ... et autres constructions dans la cour.
Un Terrain situé dans le faubourg Marigny, rue des Français, entre les rues du Craps et d'Amour, ayant environ 50 pieds de face sur 150 pieds de profondeur, sur lequel il y a une petite maison de deux appartemens, deux cabinets et une mauvaise cuisine.
Conditions de la vente : La propriété de la rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital, comptant, et celle du faubourg Marigny, dans la rue des Français à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés devant L H Féraud, not. pub. aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi, 6 février 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Dennison, les esclaves ci-après décrits, savoir :
Anne, négresse âgée de 45 ans ; Sam, nègre âgé de 15 ans.
Conditions de la vente : 4 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, rég
N. B. Les actes de vente seront passés chez B. W. Miller, not. pub., aux frais des acquéreurs. 3 jan

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 7 février, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Michel Bridon, l'esclave ci-après décrit, savoir : Isaac, nègre.
Conditions de la vente : Comptant.
Par ordre de la Cour,
6 jan W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 10 février, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Pierre Nicholas Justin Hugon, les lots de terre ci-après décrits, savoir :
Deux lots de terre contigus, situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos. 10 et 11, de l'ilet No. 63, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 juin 1830, et annexé à un acte du 2 juillet 1830, en l'étude de Charles Janin, alors notaire. Les dits lots de terre ayant chacun (mesure française) 60 pieds de face à la rue de l'Union, entre les rues Célestine et Joséphine, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions de la vente : Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque.
Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.
N. B. Les actes de vente seront passés devant T. Seghers, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 7 jan

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR.
No. 129, *rue de la Nouvelle-Levée, encoignure St. Joseph.*
LE soussigné informe le public qu'il est prêt à entreprendre toutes espèces de machine à vapeur. Il fournira des ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en ... toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres seront exécutés avec promptitude.

VENTES PAR LE MARSHAL.

SAMEDI, le 18 janvier 1834, à 4 heures P. M. rue de la Levée, entre St. Louis et Toulouse, j'exposerai en vente publique, 13 machines à laver, un lot de bouteilles &c., pour clore la vente des propriétés en ma possession dans l'affaire de J. Ogilvy & co. vs. ses créanciers.
Conditions : comptant.
13 jan B. BEAUREGARD, marshal

Victor Seghers vs. John McCally.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi, 20 janvier, à 4. heures, au Principal, un sofa, un bureau, une table à manger, miroir, tables, &c—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
7 jan B. BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente mercredi, 22 janvier, à 4 heures, au Principal, un sofas, bois-de-lit, 9 chaises, 2 tables, une table à manger, un lot de livres, &c.—Saisis à la poursuite d'Adélaide Percy, f. c. l.
11 janvier B. BEAUREGARD, marshal.

B. Montreuil vs. Garret Morrison.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, lundi, 20 janvier, à la Bourse, à midi, un dray et un cheval,—saisis dans l'affaire ci-dessus.
10 jan B. BEAUREGARD, marshal.

Charles A. Jacobs vs. Mme. Sylvia Ann D. Caldwell.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mardi, 21 janvier, à 4 heures, au Principal, matelas, oreillers, courte-pointes, bois-de-lit, &c—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
7 jan B. BEAUREGARD, marshal.

J. C. Wagner vs. James Brock.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 17 du courant, à 3 heures, au bureau du Marshal, rue Condé, un coffre d'outils, bois-de-lit, matelas, oreillers, chaises, tables, &c.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
7 jan B. BEAUREGARD, marshal.

MAISON A LOUER.
SITUEE rue Bourgogne, près de la rue des Ursulines—Livrable le 1er. de février, composée de 4 appartemens, 2 mansardes, 5 cabinets, 1 cuisine à étage, composée de 5 pièces dont une sert de caves, latrines en briques du nord. Il y a deux cours, dans une desquelles il se trouve une bâtisse de 32 pieds sur douze qui sert d'écurie et de chambres à laver. Le tout bâtie depuis peu, et très propres. Il y a un plat de bande pour un petit jardin et plusieurs arbustres y sont déjà plantés. S'adresser à
11 jan J. M. FERNANDEZ.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—13 janvier 1834.—No. 7174—*Edouard Ripaille* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers aura lieu pardevant Félix Grima, notaire public, samedi, le 25 courant, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en attendant toutes procédures contre sa personne et ses biens demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour,
14 jan F. BUISSON, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—Je par les présentes certifie que le 5 décembre 1833, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire de Marie Emmanuelle Dimitry, femme de A. T. Dietz, *contre* Augustin Théodore Dietz, son mari, dans les termes suivants, savoir—No. 7037—*Marie Emmanuelle Dimitry, femme de A. T. Dietz contre Augustin Théodore Dietz, son mari.*—Sur motion de C. Roselius, avocat de la plaignante, demandant la confirmation du jugement par défaut, ici rendu le 28 novembre dernier, la cour après l'examen des documents déposés au greffe, ordonne, adjuge et décrète que les parties soient et elles sont par les présentes séparées de biens, que le défendeur paie à la plaignante par hypothèque et privilège la somme de 1700 piastres montant de son douaire et en outre la somme de 800 piastres montant du prix des esclaves Irène et son fils Gustave, composant son bien dotal et séparé, mais vendu par son mari, et en outre que les biens ci-après décrits, reçus par elle durant son mariage par donation de M. Paul Pandelly soient considérés propriété séparée et individuelle de la dite plaignante, savoir : une esclave nommée Sally, deux tables à manger d'acajou, deux tables de jeu, un sopha d'acajou, deux douzaines de chaises, une glace et un tapis; et en dernier lieu que le dit défendeur paie les frais des procès.
Nouvelle Orléans, 11 décembre 1833.
(signé) CHS. MAURIAN, juge.
En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, le 13 janvier 1834 et la 58ème. de l'indépendance des Etats-Unis.
14 jan—3 FRED. BUISSON, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent, l'hon. Charles Maurian, juge—7 janvier 1834—No. 7160—*John S. Baron* contre *ses créanciers*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers ; il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit pétitionnaire ait lieu en l'étude de Hugues Pédesclaux, notaire public, lundi, 20 janvier courant, pour délibérer sur les affaires du dit pétionnaire et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la Cour,
8 jan—3 F. BUISSON, dép. gref.

COUR DE DISTRICT.—Vendredi, 13 décembre 1833—*R. P. Bowie* contre *ses créanciers*—Sur motion de L. Janin, avocat de Joseph Andrews, un des créanciers de R. P. Bowie, et la cour ayant été informée, que C. W. Goodrich, qui à l'assemblée des créanciers avait obtenu la majorité des votes en somme comme syndic refuse d'agir comme tel, il est ordonné, qu'une assemblée, des créanciers du dit insolvable ait lieu en l'étude de Wm. Boswell, notaire public, vendredi, le 17 janvier 1834, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un syndic ou des syndics, pour administrer les propriétés cédées par le dit R. P. Bowie.
Extrait des minutes,
17 déc—4,1ps P. LEBLANC, dép. gref.

COUR DE DISTRICT, samedi, 21 décembre 1831—*François S. M. Cotron* vs. *ses créanciers*—No. 10732—Sur motion de Mr. P. Soulé, avocat du demandeur, et sur preuve devant la cour que l'assemblée de créanciers qui devait avoir lieu en l'étude de M. Gustave Le Gardeur, notaire public, le 26 août dernier, n'avait pas eu lieu. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du demandeur ait lieu en l'étude de G. Le Gardeur, le 31 janvier prochain, à 10 heures du matin, pour délibérer sur les affaires dudit demandeur. Extrait des minutes.
3 jan—2ps H. FARRIE, dép. gref.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Palmer Smith a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas H. Smith, décédé ab intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
14 jan W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Attendu que William Kelly a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Samuel H. Cobb, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
14 jan W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.
COUR DES PREUVES—Attendu que Thomas G. Cocke a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Hartwil Cocke, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
14 jan W F C DUPLESSIS, rég.

Succession de A. M. Forsyth,
PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Gilbert Morris, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,
14 jan W F C DUPLESSIS, rég.

EN déchargement et à vendre par Thomson & Grant, rue de la Levée, No. 41, 100 barils d'Ale double de Mounsey; 200 quarts de tonneaux et 250 caisses d'une et deux douzaines vin d'Oporto de Borday; 75 pipes et demi-pipes d'eau de vie de Cognac; 400 charrues d'Eadfild, assorties; 350 boîtes de tabac de Richmond, de la manufacture de Cosby ; 200 tambours de figues de Smyrne; 220 barils de beurre de Goshen; 175 tonneaux et boîtes de fromage de Goshen, 50 pipes et quarts de tonneaux de vin de Tarragone; 5 caisses d'herbes des Shakers; 100 paniers d'amandes; 160 caisses de cordiaux et de vins amers; 40 petits barils de muscades fraîches ; 50 barils d'huile de tanneur, de 1re. qualité; 100 boîtes de chocolat, no. 1, de Boston ; 22 barils et 22 demi barils de bœuf mess du Missouri ; 10 caisses de cigarres de Berlee; 500 boîtes de savon de New York, 160 quarts de tonneaux de vin de Malaga sec. 31 jan

LIQUEURS surperfines en bouteilles de vendaine, fruits et gelées de la Havane; Marasellino; Champagne de Toly, Vives, &c.; toute sorte de fruits de France, en bouteilles; vin doux de Bergerac; vin de Bagermann, Larose, St-Julien, &c.; vin de Madère, 1re. qualité; sardines à l'huile et au beurre; saucissons de Lyon, à vendre
... LOREILHE.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le jeudi, 16 janvier courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
1° Josiah, âgé de 37 ans, bon ouvrier de champs et scieur.
2° Tom, 35 do. do.
3° Ebin, 24 do. do.
4° Isaac, 19 do. do.
5° Peter, 24 cuisinier et ouvrier de champ.
6° Henry, 24 ouvrier de champ et scieur.
7° John, 10 do. do.
8° Milly, 26 bonne blanchisseuse et repasseuse.
9° Jane, 22 domestique de maison.
10° Polly, 24 ouvrier de champ.
11° Maria, 18 bonne domestique de maison.
Conditions : Comptant.
Les actes de vente seront passés devant G. Légardeur, not. public. 14 jan.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
PROPRIETE FONCIERE A VENDRE.
UN terrain de valeur, situé au Bayou St-Jean, de forme irrégulière, mesurant 40 pieds de face au Bayou sur une profondeur et ouverture d'environ 340 pieds. Cette propriété est très avantageusement située près du pont et du côté de la ville, c'est l'endroit le plus élevé du voisinage; il y a sur le dit terrain une grande bâtisse en bois convenable comme maison de jardinier ou de laitier. Il y a aussi un puit abondamment fourni par une ou plusieurs sources d'eau venant du fleuve, et qui fait un des principaux revenus de l'endroit par la quantité d'eau qui se rend tous les ans. Si cette propriété n'est pas vendue à l'amiable le 15 janvier prochain, elle sera ce jour là vendu à l'encan, à midi, au café de la Bourse. Pour plus de renseignements, s'adresser sur les lieux à Antonio Gentil.
Conditions : $500 comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Théod. Séghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur, 14 janvier

PAR J. LEVY & WHITING.
PAR ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu à l'encan, samedi, 15 de février 1834, à la Bourse Hewlett, à midi, pour compte de la succession de feu John H. Daniels, l'esclave CHARLOTTE, âgée d'environ 45 ans, depuis long-temps dans le pays, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, buvant occasionnellement.—Conditions : 4 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par devant Wm. Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 jan.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
VENDREDI, 17 courant, il sera vendu à 10 heures, dans la cour de la Douane, 10 demi pipes Eau-de-Vie de Cognac, garantie pure comme elle a été importée.
14 janvier

PAR J. LEVY & WHITING.
IL sera vendu mardi, 21 courant, par ordre de la Cour pour compte de la succession de feu John & Honoria Daniels, rue de la Nouvelle-Levée, No. —, le fonds de magasin d'habillemegts-se composant d'habits, gilets, pantalons, casquettes, chapeaux, bottes et souliers et une quantité d'autres dans la même ligne. Aussi les meubles du magasin.
Conditions : 4 mois de crédit, pour toutes sommes au-dessus de $100 comptant, en billets endossés à satisfaction. 13 jan.

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu vendredi, 24 janvier courant, à 10 heures du matin, à la fonderie au-dessous de la Presse à Coton pour le compte des créanciers de Thomas Williams et de F. Williams & Co., 700 barrils de charbon de Pittsburg; 26 boucauts de charbon de Lehigh, un cheval et une certaine quantité d'ardoises.
Conditions : Toutes sommes au-dessous de $200 comptant, toutes sommes au-dessus à 60 jours de crédit, en bons billets endossés à satisfaction du syndic. 13 jan

$25 DE RECOMPENSE.

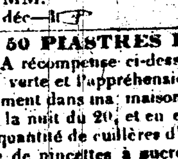

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.
28 déc FORSTALL & CO.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.
LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 8 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.
La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvrir.
M. WALTON,
23 déc rue de la Douane, nos. 12 et 14.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

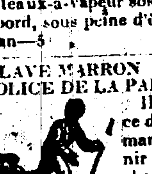

Partie marronne de chez le soussigné une négresse de 18 à 20 ans, appartenant à Mme. Glague, nommée MARY-J, d'une forte constitution, figure ronde, les lèvres saillantes, taille de 4 pieds à peu près; parlant français et anglais. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cette ville. Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis par les lois.
8 jan—3 H. LAROCHE.

ESCLAVE MARRON DETENU DANS LA GEOLE DE POLICE DE LA PAROISSE DONALDSONVILLE

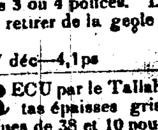

IL a été conduit à la geole de police de la dite paroisse, un nègre se nommant ELECK, et se disant appartenir à MM. Puech, Bein & Co., marchands à la Nouvelle-Orléans, il est parti marron de l'habitation. Le dit nègre avait lorsqu'il a été conduit à la geole une chaîne fermant à clef, il est âgé de 23 à 24 ans, et il mesure 5 pieds 3 ou 4 pouces. Les propriétaires sont invités de le faire retirer de la geole en se conformant à loi.
ROBERT SCOTT,
27 déc—4,1ps pour H. TRAILLE, shérif.

RECU par le Tallahassee, de Liverpool, 56 balles mantas épaisses grise de 36 pouces, 14 balles étoffes longues de 38 et 10 pouces de long, 23 balles mantas blanchies, 10 balles quimones, 8 balles indiennes bleues et blanches, 12 balles percale blanches et noires imprimées; 53 balles moleskins assorties, 6 balles velvetines, 6 balles satins en couleur, choisis pour le marché mexicain, ayant droit au drawback, à vendre par
1 jan HARRISON, BROWN & CO.

AGENCE POUR ACHAT D'ESCLAVES A RICHMOND, EN VIRGINIE.
LES soussignés sont prêts à recevoir les ordres des Marchands, Planteurs et manufacturiers du Sud et autres personnes pour l'achat et livraison d'esclaves hommes et femmes de 10 à 25 ans, y compris des artisans, laboureurs, ouvriers de champ, domestiques de maison &c. Tous achats ou ventes effectués par l'entremise des soussignés seront exécutés conformément à la loi, accompagnés de documents légaux, garanties &c. Les conditions seront moitié du prix d'achat, payable à Richmond en donnant l'ordre et la balance lors de la livraison de l'esclave acheté.
☞ Les lettres par la malle devront être affranchies.
JAMES McFALL & CO,
courtiers d'esclaves à Richmond, en Virginie.
Le Louisiana Advertiser et l'Abeille de la Nelle. Orléans; l'Aigle de Donaldsonville; Le Courier de Natchez, l'Advocate de Vicksburg, le Correspondant de Port Gibson; le Palladium de Covington et le Phoenix de St. Francisville inséreront l'avis ci-dessus pendant un mois et enverront leurs comptes accompagnés des journaux contenant l'avis à James McFall & Co., qui paieront le montant. 31 déc

A VENDRE par les soussignés—36 caisses vin de Bordeaux, Château-Léoville, qu'on cédera à bon compte pour clore une facture ; 20 paniers vin de Champagne, toute 1re. qualité; 25 caisses vin de Bourgogne, Chambertin, Romanais et Nuits, 1re. qualité; 15 balles Indienne française, fond jaune; 3 do. do. do. rouge, convenable pour les marchés mexicains; 5 pipes Eau-de-vie de Cognac, 4ème. preuve; 5 do. véritable Genièvre de Hollande, 1re. qualité; 50 balles coton écrus, de 28 pouces de l'arge; 30 do. do. de 27 do. do.; 1 caisse do. blanc de 45 do. do.;—En débarquement 56 balles couvertures à nègres, 3 points, 1re. qualité, de la manufacture de M. Gragnier.
T. NICOLET & CO,
31 déc rue Toulouse, No. 30.

Succession de Joseph Bastide.
PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice et le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, la dite administratrice et le dit curateur déchargé de leurs fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la cour,
11 jan W. F. C. DUPLESSIS, rég.

A VENDRE à des conditions avantageuses le fonds d'un magasin de pharmacie situé dans le faubourg d'en haut. Ce serait une excellente situation pour une personne ayant un petit capital et qui pourrait y donner tout son temps.
Pour plus amples renseignemens s'adresser à
AYER & CO,
10 jan rue de la Vieille Levée, No. 40.

CHARBON—20 tonneaux charbon de Cannel, en

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu, le 4 février prochain, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, en cette ville, par ordre de la Cour des Preuves de la paroisse Jefferson, les biens ci-après décrits, dépendans de la succession de feu F. Lacestière Volant Labarre, savoir :
UNE HABITATION située sur le chemin de la Métairie, à environ deux lieues de la Nouvelle-Orléans, ayant douze arpens de face de chaque côté du chemin, s'étendant en profondeur, d'un côté jusqu'au Lac Pontchartrain, et de l'autre côté, jusqu'à une profondeur de douze arpens, bornée dans la partie située vers le fleuve, d'un côté par l'Esprit, h. c. l. et de l'autre côté par l'habitation de François Dorville, et dans la partie située vers le Lac Pontchartrain, d'un côté par Pierre Langlish, h. c. l., et de l'autre côté par l'Esprit, h. c. l. et les édifices qui s'y trouvent et qui consistent en une maison de maître, cuisine en briques et autres bâtisses.
Conditions : La moitié payable le 1er. septembre 1836, et l'autre moitié le 1er, août 1839 en billets endossés, hypothèque et cautionnement à la satisfaction des vendeurs.
UNE HABITATION aussi située sur le chemin de la Métairie, à environ deux lieues de la ville de la Nelle-Orléans, ayant deux arpens de face de chaque côté du chemin, s'étendant en profondeur, d'un côté jusqu'au Lac Pontchartrain, et de l'autre côté jusqu'à douze arpens, bornée des deux côtés par la terre de Françoise Peyroux, f. c. l. et les deux autres côtés par l'Esprit, h. c. l. et les édifices qui s'y trouvent et qui consistent en une maison de maître et d'autres bâtisses.
Peter, âgé de 46 ans ; Louis, âgé de 16 ans.
James, âgé de 16 ans ; Jordy, âgé de 20 ans.
Jacques, âgé de 20 ans ; Ben, âgé de 19 ans.
Lewis, âgé de 13 ans ; Marie Joseph, de 15 ans.
Conditions :—L'habitation payable un tiers le 28 avril 1834, un tiers le 28 avril 1835 et un tiers le 28 avril 1836 et les esclaves à un et deux ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Aussi le même jour et en un seul lot.
Le dixième indivis d'une habitation située sur la rive gauche du fleuve à environ trois lieues au-dessus de la N. Orléans, ayant vingt deux arpens de face au fleuve, dont trois arpens s'étendent jusqu'au Lac Pontchartrain, et le reste jusqu'à une profondeur de quarante arpens, bornée à la ligne supérieure par l'habitation de Louis d'Aquin, et à la ligne inférieure par celle de Ludger Fortier, cette ligne ouvrant de treize degrés plus ou moins, avec les édifices qui s'y trouvent, et le dixième indivis de tous les animaux, instrumens aratoires, meubles meublans, et de dix esclaves nommés Léandre, Hilaire, Narcisse, Sulandon, François, Sally, Delphine, Victoire, Jacques et Marie Thérèze. Plus, le tiers indivis d'un nègre nommé Jean Louis.
Conditions :—L'habitation et les esclaves comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de O. de Armas, n. t. pub. aux frais des acquéreurs. 3 jan—12,2pd

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu le jeudi, 23 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett,
Un TERRAIN situé au faubourg Ste. Marie, rue St Paul entre Commune et Gravier, joignant la propriété de M. Héno, mesurant 30 pieds de face, sur la rue St. Paul, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur, ayant une maison bâtie dans la cour, depuis l'année dernière, composée de 2 appartemens, 2 cabinets et une gallerie ; le tout construit en bons matériaux, le tout extrêmement élevé.
Conditions 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 3 jan—6,2ps

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu à la Bourse Hewlett, le 25 janvier courant, à midi,
Une MAISON, formant encoignure, ayant 19 pieds 2 pouces face à la rue de Chartres, sur 43 pieds 1 pouce de profondeur face à la rue Toulouse.
Une autre MAISON attenant à celle ci-dessus; ayant 18 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, sur 43 pieds de profondeur, le tout mesure américaine.
Ces deux maisons ont des latrines, et jouissent d'un corridor qui est en commun avec d'autres propriétaires. Elles seront vendues conformément au plan qui est déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public.
Conditions : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 ans di terme, avec l'intérêt de 7 pour cent, ajouté à chaque billet, endossement à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 3 jan—6,2ps

PAR TRICOU & CANONGE.
IL sera vendu le samedi, 18 janvier courant, à midi, à la Bourse Hewlett,
4 Terrains de 30 pieds de face, sur 107 de profondeur, mesure américaine.
Le No. 13, faisant face à la rue St. Paul, entre les rues Gravier et Commune, formant la limite avec la propriété de Jno. Dawson.
Le No. 14, faisant face aussi à la rue St Paul, entre les rues Gravier et Commune, ayant limite avec le No. 13.
Le No. 15, faisant face à la rue Girod, entre Gravier et Commerce, faisant limite avec la propriété de Jean Marchant et du No. 13.
Le No. 16, faisant aussi face à la rue Girod, entre Gravier et Commune, faisant la limite avec le No. 15.
Les dits terrains sont exhaussés, banquette faite, et n'ont point besoin de remblais.
Conditions : 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par Octave de Armas, notaire public. 4 jan

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu mercredi prochain, 15 janvier 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un Terrain No. 4, dans l'ilet No. 70, ayant 32 pieds de face sur le côté Ouest de la rue Dumaine, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur, entre les rues Claiborne et Robertson. Aussi, un autre terrain, ayant les mêmes dimensions.
Conditions : un an de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés par Wm. Boswell, not. pub., aux frais des acquéreurs.
Aussi, la négresse Suzanne, âgée d'environ 16 ans, bonne blanchisseuse et couturière, bonne domestique et couturière, parlant français et anglais, créole du pays, pleinement garantie.
Conditions, 1 an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente sera passé devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Aussi, la négresse Sino, âgée d'environ 30 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et bonne plisseuse. Elle est pleinement garantie des vices et maladies prévus par la loi, excepté qu'elle boit de temps en temps, avec ses deux enfants, l'aîné Alfred, âgé de 9 ans, le second, Jim, âgé de 3 ans.
Conditions comme ci-dessus. 6 jan

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu, Jeudi 22 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett,
UNE SUPERBE PROPRIETE, située rue de l'Hôpital, entre Bourbon et Dauphine, laquelle consiste en un beau terrain, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure français, borné d'un côté par la propriété de Manite Jason, f. d. c. et de l'autre par celle de Ch. Boebèr, et sur lequel il existe deux maisons portant les Nos. 121 et 123, lesquelles sont briquetées entre poteaux et couvertes en mairins; de logement est vaste et peut par sa distribution convenir à plusieurs familles; les deux dites maisons sont toujours bien louées et produisent net un intérêt de 8 p. 0/0 sur un capital de $9000, et peut être considérablement augmenté à peu de prix.
Les conditions de la vente sont: ¼ comptant et le reste en trois paiemens égaux, en billets endossés à 6, 12 et 18 mois du jour de la vente, consentant hypothèque spéciale sur l'objet vendu jusqu'au final paiement. Les frais d'acte de vente &c. de même que le pavage des banquettes dû à la ville seront à la charge de l'acquéreur, et la vente passée chez Mr. T. Seghers, not. pub.
N. B.—La vente de la dite propriété aura lieu soit en seul lot ou en deux, d'après le plan de division qui en a été fait par Mr. J. Pilié, voyer de la ville, lequel sera déposé à la bourse, où l'on peut aller le voir. 30 déc

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu lundi, 20 janvier, à la Bourse Hewlett, à midi, les emplacemens suivans, avantageusement situés, pour y bâtir des maisons de résidences, ou des magasins de détails, formant l'encoignure des rues des Français et Casacalvo.
No. 1, un lot de terre situé au faubourg Marigny, mesurant 30 pieds de face à la rue Casacalvo, sur 63 pieds 11 1-3 pouces de profondeur.
No. 2, un lot de terre situé dans le même faubourg, et adjoignant le No. 1, mesurant 31 pieds 11 1-3 pouces de face à la rue des Français et à la place Washington, sur 76 pieds 7 pouces de profondeur.
No. 3, formant l'encoignure, adjoignant le No. 2, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français et à la place Washington, sur 76 pieds 7 pouces de profondeur à la rue Casacalvo, conformément au plan déposé à la Bourse.
Conditions : 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 4 janvier

PAR HEWLETT & BRIGHT.
IL sera vendu, lundi, 20 janvier, à la bourse Hewlett, à midi, les propriétés suivantes; savoir :
No. 22. Un LOT DE TERRE mesurant 60 pieds de face à la rue Desirée, situé au faubourg Montreuil, sur 120 pieds de profondeur.
No. 23. A les mêmes dimensions que le No. 22, et lui est adjoignant.
No. 24. Est une encoignure qui mesure 60 pieds de face à la rue Désirée sur 120 pieds de profondeur à la rue Clara.
DE PLUS : Un lot de terre, situé au Nouveau Faubourg, Marigny, mesurant 60 pieds de face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de face et de profondeur à la rue Bagatelle, ensemble avec les bâtisses qui sont dessus. Conditions : un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.